

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL 08 mars 2017 Compte rendu sommaire

Présents : M. de PRADIER d'AGRAIN Armand, MONTECH Gérard, VIDAL Monique, ANDRAUD Frédéric, BAILLOU Philippe, CALVEL Thierry, MONSERAT Laurent, GUIRAUD Gaëlle, VIALADE Sophie, VIALADE Régis.

Absents (excusés) : COMBES Hubert.

Absents :

○ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - AFFECTATION DES RESULTATS (section Fonctionnement) :

Budget Village vacances :

Excédent antérieur reporté : 22 891.57€

Résultat de l'exercice : Excédent de 26 630.66€

Excédent au 31/12/16 : 49 522.23€

Affectation à l'excédent reporté : 49 522.23€

Budget Eau Assainissement :

Déficit antérieur reporté : 906.15€

Résultat de l'exercice : Excédent de 5259.32€

Excédent au 31/12/16 : 4353.17€

Affectation à l'excédent reporté : 4353.17€

Budget Principal :

Excédent antérieur reporté : 415 979.46€

Résultat de l'exercice : Excédent de 113 782.50€

Excédent au 31/12/16 : 529 761.96€

Virement à la section d'Investissement (compte 1068) : 8535.04€

Affectation à l'excédent reporté : 521 226.92€

Le conseil municipal vote les comptes administratifs 2016 et approuve les comptes de gestion de la trésorerie.

○ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DE Madame SALACROUP Jessy :

Le conseil municipal décide de prolonger le contrat unique d'insertion pour une durée d'un an à compter du 15 mars 2017 à raison de 20h par semaine payées sur la base du SMIC.

○ FERMETURE ET OUVERTURE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

Le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet sur la base d'un contrat de 12 mois en articles 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 à compter du 01 juillet 2017.

○ CANDIDATURES PISCINE ETE 2017 :

Le conseil municipal décide de la création de trois postes de maître-nageur en contrat article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 à raison de 30 heures par semaine à compter du 26 juin 2017.

○ AUTORISATION A DONNER A M. LE MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT N°1 DE L'ENTREPRISE MARSON :

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 de l'entreprise MARSON pour un montant de 2990.00€ HT.

○ CONVENTION AVEC L'ARCHITECTE CONCERNANT LE CHANTIER DE LA MAIRIE ET L'ACCESSIBILITE :

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec l'architecte Eric THOMAS pour la rénovation de la mairie et l'accessibilité ainsi que pour la réhabilitation des logements de la mairie.

○ AUTORISATION DONNEE A L'ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE : MISE EN EAU DU LAVOIR ET DEBROUSSAILLAGE-ELAGAGE AU MOULIN D'AMONT :

Le conseil municipal autorise et oblige l'association à s'assurer en conséquence pour l'activité de bénévolat. Une convention sera rédigée à cet effet.

○ AUTORISATION A M.BAYSSET DE SURELEVER LE CHEMIN COMMUNAL AU BOIS DE FERRALS :

Le conseil municipal autorise M.BAYSSET à surélever le chemin communal au bois de Ferrals.

Fait à Verdun en Lauragais, le 13 mars 2017

Le Maire

